

AU COEUR DU DÉBAT SUR L'AVENIR DE LA RECHERCHE

Les lettres de cadrage budgétaire font état de 1568 postes seulement et le milliard approuvé par le Parlement est réduit à 537 millions qui vont essentiellement bénéficier à l'Agence Nationale pour la Recherche et aux crédits d'impôts à la recherche privée. Les établissements devront à nouveau se serrer la ceinture et faire des coupes dans leur budget. Il est inadmissible que le gouvernement renie les engagements pris dans le *Pacte pour la recherche*. Cette décision confirme toutes les politiques menées depuis dix ans et prolonge les décrets de 2006 ouvrant largement la porte au privé dans l'orientation de la recherche publique. Une telle orientation met en danger le principe même de la recherche.

Faux et vrais débats sur les recherches fondamentales et appliquées

La recherche fondamentale ne "servirait à rien" et la recherche appliquée "servirait" à la communauté, nous dit-on pour justifier l'accent mis sur cette dernière. Cette dichotomie est totalement inopérante. On peut multiplier les exemples de recherche fondamentale ayant eu des applications importantes dans des domaines où personne ne pensait qu'elle pourrait s'appliquer. Réciproquement, de nombreux problèmes pratiques ou observations empiriques ont amené des chercheurs à justifier théoriquement la justesse de résultats obtenus sur le terrain, ouvrant la porte à de nouveaux objets d'étude. De manière générale (et pour toutes les disciplines, tant les sciences de la nature que les sciences socio-humaines), on peut dire que plus les fondements théoriques de la recherche sont solides et permettent de donner un sens aux faits, plus les applications concrètes sont potentiellement nombreuses et variées.

La "recherche finalisée" se destine uniquement à des résultats immédiatement exploitables. Cette finalité répond aux attentes du financeur, désireux d'une réponse technique à une question précise et un retour sur investissement rapide. C'est une démarche qui s'apparente plus à l'application de connaissances, voire au transfert de technologie, qu'à la création de connaissances. On passe du domaine du savoir au domaine de la technique, et les chercheurs impliqués deviennent toujours davantage des techniciens, de haut vol sans doute, mais de moins en moins de chercheurs. La recherche ne peut être définie, encore moins orientée, par l'objectif de rentabilité ou de productivité.

Une société qui se construit sur ce principe court à sa perte. Des



Contrairement à ce que prétend le gouvernement, la rigueur budgétaire n'épargne ni la recherche, ni l'enseignement supérieur. Les 3000 postes promis pour 2007, tout comme le milliard annoncé, ne sont pas au rendez-vous.

objectifs scientifiques très finalisés et inscrits dans une durée précise n'en reposent pas moins sur un savoir préalable. Par ses objectifs limités dans le temps, dans les sujets traités et dans les moyens, la recherche finalisée se ferme les autres portes de la connaissance, créant les conditions de son échec à long terme. Elle ne saurait donc constituer notre seul avenir.

Une recherche sans contrainte et sans visée mercantile au sein des établissements publics d'enseignement et de recherche (EPST) n'est pas un caprice de chercheur public, d'enseignant-chercheur ou de doctorant accroché à ses privilèges ; c'est la base même de leur métier. Au même titre que l'éducation scolaire et/ou universitaire, la recherche se doit d'éveiller les consciences, de développer l'esprit critique, la réflexion, la capacité d'adaptation, la souplesse intellectuelle et d'accroître le champ du savoir. La recherche doit avoir pour vocation de servir l'homme avant le profit, le développement humain, moral et sociétal avant les intérêts économiques et privés. C'est pourquoi nous nous opposons aux Conseils d'Orientations Stratégiques régis par des entrepreneurs privés définissant l'orientation que doit prendre l'université à travers la recherche d'une part et les enseignements dispensés d'autre part. Nous revendiquons également l'abandon des Pôles de recherche de l'enseignement supérieur, dits "d'excellence", dont le parc est majoritairement financé par l'Etat au service d'entreprises privées.

L'échelle de temps entre les chercheurs et les financeurs privés n'est pas la même et cette différence impose aux chercheurs une pression insoutenable avec risques d'erreurs, d'approximation voire de bidouillages des résultats. Il est essentiel de laisser du temps pour

la documentation et la construction de protocoles sérieux sur le terrain. C'est aux chercheurs de déterminer, en conscience, les étapes pertinentes de leur recherche, comme c'est à eux d'en décider les fins. Ces fins souvent multiples concernent tant les collectivités que les personnes chercheuses : production de connaissances pour la société, enjeux régionaux ou locaux, cohésion des équipes, formation et soutien des jeunes chercheurs...

Pour une véritable formation professionnalisante et un revenu doctoral d'autonomie

Les lois récentes visent à accentuer la place du privé au cœur du service public, soi disant pour favoriser la professionnalisation de l'université. Si la formation tout au long de la vie, la réforme de l'accueil et du suivi des étudiants, sont indispensables, dire que l'insertion professionnelle est un objectif majeur des personnes (trouver un emploi pour vivre) mais la vocation d'un système de formation ne saurait subordonner l'existence de filières à la capacité du marché du travail à offrir, à court terme, un emploi aux étudiants dans ces filières, offre très changeante suivant les fluctuations de ce marché.

La mission principale de l'Université doit rester de produire et diffuser les savoirs. En conséquence, l'enseignement et la recherche doivent demeurer en symbiose à tous les niveaux des cursus, ce qui n'a jamais empêché l'existence de formations professionnalisantes (travailleurs du social, infirmières, enseignants

par les IUFM, etc.). Les EPST doivent, par la transmission d'une culture scientifique et générale la plus vaste et la plus élevée possible, favoriser l'adaptabilité active sur le long terme à une grande diversité de compétences et au changement permanent de ces compétences, non l'ajustement des individus aux besoins immédiats et rapidement obsolètes de l'économie.

Par ailleurs, le système actuel laisse de nombreux doctorants en situation précaire. Selon les derniers chiffres officiels disponibles, sur les 16500 nouveaux doctorants chaque année, 8200 seulement sont financés pour faire leur thèse et 2300 sont salariés (des employés de fast-foods aux enseignants agrégés) ; les autres, soit près de 40%, n'ont aucun revenu. Il faut mettre un terme au travail gratuit ! La précarisation aboutit à l'accroissement de la vulnérabilité et en conséquence à une subordination plus importante face à une hiérarchie qui détient à la fois un pouvoir administratif important, voire démesuré, et quelquefois des certitudes scientifiques inébranlables. Ainsi la précarité professionnelle, dans un système très hiérarchisé, conduit au conformisme et au clientélisme plutôt qu'à la créativité et à l'innovation.

Alors même que de nombreux boursiers, doctorants ou docteurs, CDD se retrouvent jetés à la rue, les gaspillages ne manquent pas et le syndrome de dépense compulsive dont certains directeurs d'unités semblent pris en fin d'année pour ne pas "perdre" de crédits montre l'absurdité de la gestion actuelle du budget des unités. Au CNRS, comme dans d'autres établissements, les formations destinées à former à la recherche de financements extérieurs deviennent légion. Cette orientation traduit la dérive de la Recherche publique,

les chercheurs passant de plus en plus de temps à se réunir ou à vendre leurs projets. La recherche publique ne peut être guidée par le profit. Pour garantir son indépendance, les laboratoires publics ne doivent pas dépendre de fonds privés, même s'ils peuvent s'en servir ponctuellement, en particulier avec les contrats de recherche. De la même manière, les bourses de doctorat dites CIFRE*, les Chaires d'enseignement-recherche ou les travaux financés par les fondations émanant d'entreprises privées ou d'associations, ne sauraient ni devenir majoritaires, ni exercer, lorsqu'elles existent, la moindre influence sur les contenus de la recherche ou de l'enseignement.

Une politique pour la recherche

Nous demandons une augmentation significative des allocations de recherche (la suppression de la limite d'âge pour leur obtention) et des moyens attribués aux laboratoires ou aux centres de documentation. Chaque doctorant doit avoir la possibilité de percevoir un revenu doctoral d'autonomie qui lui permette d'exercer son travail de recherche en toute sérénité. Parallèlement, toute personne salariée doit continuer à avoir le droit de préparer et de soutenir une thèse.

Outre l'augmentation substantielle du nombre de postes de chercheurs dans les organismes publics de recherche (CNRS, INSERM, INRA, etc.) et des postes d'enseignants-chercheurs ou d'ingénieurs à l'université, une véritable politique de et pour la recherche doit veiller à garantir l'accès équitable aux postes et aux moyens par la désignation des membres des commissions nationales (comités, CNU, etc.) ou locales non pas sur des bases électorales ou de nomination ministérielle** - encore moins par imposition de représentants des entreprises dans ces instances - mais à partir du tirage au sort et de la rotation des sièges sur la base des chercheurs ou enseignants-chercheurs déjà en poste dans les organismes publics.

Sud éducation Calvados
Sud Recherche Normandie
Sud Etudiant Caen

* Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (que les associations peuvent également financer).

** Décret n° 2006-1334 du 03/11/2006 relatif à la création de l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES).

Rythmes scolaires : Darcos impose sa cadence

En supprimant les heures du samedi matin, Darcos s'était engagé à ne les transférer ni au mercredi ni aux congés scolaires. À peine quelques jours lui auront suffi pour faire machine arrière.

Il a en effet autorisé le maintien des heures déjà transférées au mercredi, tout en permettant aux Conseils d'école d'aménager les 24 h de classe hebdomadaire.

L'absence totale de concertation, la démagogie outrancière (sondages auprès des enfants) et la mise hors-jeu de toute approche chronobiologique sont une nouvelle fois à déplorer. Pour Sud éducation, la levée du verrou des 936 heures annuelles de scolarisation (-72 h) doit constituer un point d'appui pour permettre une nouvelle approche qualitative de la scolarité et de l'enseignement primaires.

Dans un contexte de suppressions massives de postes, de dénigrement de l'école publique, de socle minimal éducatif et d'incitation à "travailler plus pour gagner plus", de trop nombreuses zones d'ombre et d'incohérences demeurent après l'annonce ministérielle :

- ◆ Ces heures libérées devraient officiellement profiter aux élèves les plus en difficulté "à d'autres moments de la semaine". En rallongeant, de fait, des journées d'écoles déjà trop longues ? Sous quelle forme et dispensées par qui ?

- ◆ "Les écoles resteront ouvertes le samedi matin, là où c'est nécessaire" : Qui décidera ? Quel encadrement ? Personnel municipal ? Enseignants volontaires ? Le service des enseignants est toujours de 27 heures.

Darcos a supprimé le samedi matin parce qu'en matière de rythmes scolaires "nous étions en présence d'une grande confusion". À onze mois de la rentrée 2008, c'est à n'y plus rien comprendre.

Sud éducation appelle les personnels à la plus grande vigilance et revendique :

- ◆ La réduction de la charge de travail et une redéfinition du temps de service des enseignants du 1er degré qui intègre les temps de concertation nécessaires.

- ◆ Le passage effectif à 24 h de service en présence des enfants +1 h de concertation hebdomadaire pour tous les enseignants du Primaire dès la rentrée 2008.

- ◆ L'intégration dans ce cadre du soutien aux élèves en difficulté par :

- la réduction des effectifs par classe,
- le renforcement des capacités d'intervention des enseignants spécialisés (RASED),
- l'arrêt des suppressions de postes et leur réaffectation par la mise à disposition des maîtres supplémentaires dans les écoles.

- ◆ Une réflexion en profondeur sur les contenus, les programmes et le fonctionnement de l'École, la durée de service des enseignants des écoles.

- ◆ Une revalorisation générale significative des salaires et des carrières enseignants.

Sud éducation Loiret

Haute-Garonne

Écoles en grève dès le 11 septembre

«Une bonne rentrée!» d'après l'Inspection académique qui tente de masquer la pénurie de postes et de classes : sa première variable d'ajustement est incontestablement la maternelle.

En refusant d'inscrire les enfants de 2 ans en ZEP et des 3 ans hors ZEP, alors que l'Éducation nationale a ce devoir d'accueil, ce ne sont pas moins de 3000 élèves qui pourraient être scolarisés et qui ne le sont pas. Chez les tout petits, le taux de scolarisation tombe à 15%, alors qu'il était de 35% il y a quelques années : les enfants sont ainsi pour la plupart scolarisés vers 4 ans.

Cette gestion de la pénurie se fait de concert avec les mairies, par lesquelles passe la première inscription en maternelle, et qui répartissent les enfants dans leurs écoles de façon à éviter les ouvertures de classes. Cela permet de maintenir des maternelles juste au dessous du seuil qui déclencherait l'ouverture d'une classe supplémentaire. Conséquence : des classes de 30 élèves en maternelle et l'impossibilité pour les familles de scolariser leur enfant dans l'école la plus proche de leur domicile.

De même dans l'élémentaire, lorsqu'une école est proche du seuil d'ouverture de classe, les mairies évitent de nouvelles inscriptions et renvoient les parents vers une autre école de la commune. Par exemple à St-Jean, les trois écoles sont

aujourd'hui chacune à 26,5 élèves par classe en moyenne (ce qui masque la réalité, plusieurs classes sont aux alentours de 30 élèves).

Le projet des EPEP prévoyait cette globalisation des effectifs, pour une gestion des moyens, non sur des unités variant de une à une dizaine de classes, mais sur un ensemble aux alentours de 30 classes. Les EPEP n'ont pas encore vraiment vu le jour, mais cela n'empêche pas les avancées des logiques libérales au niveau du service public d'éducation.

Le taux d'encadrement est partout insuffisant, alors que tout le monde sait que la réussite scolaire est inversement proportionnelle au nombre d'élèves par classe. Les réseaux d'aide ne sont pas assez nombreux et l'accueil des enfants à handicap, dont le gouvernement et les médias nous rebattent les oreilles, se fait dans des conditions précaires : AVS en nombre insuffisant, contrats de courte durée... Cette grève a pu voir le jour grâce à une mobilisation des enseignants du Mirail dès juin 2007 et a été bien suivie dans le département (30% de grévistes, alors que seul le SNUipp a réellement appelé avec Sud éducation).

Sud éducation Haute-Garonne



Puy-de-Dôme

Résistances au fichier Base-élèves

Malgré la suppression de toute référence à la nationalité, nous considérons toujours ce fichage comme une atteinte aux libertés, nous continuons de revendiquer sa suppression pure et simple dans son intégralité.

La rentrée confirme le refus de plusieurs directeurs de renseigner le fichier Base-élèves, s'appuyant sur des motions de Conseil d'école ou de Conseil des maîtres votées en juin dernier. Ces directeurs se trouvent confortés dans leur décision par le soutien des autres enseignants et le refus collectif de plusieurs écoles d'une même circonscription. Face au refus qui s'organise, les pressions de certains IEN commencent à se faire sentir, la désinformation aussi : chaque directeur serait ainsi le dernier à n'avoir pas rempli le fichier. Ayant découvert en Conseil d'école, la part qui leur incombait dans ce processus, des mairies marquent également leur opposition. Des parents scandalisés font connaître leur mécontentement auprès de l'Inspection académique.

Malgré ces résistances réelles, Base-élèves s'installe, petit à petit, ici et ailleurs. Raison de plus pour continuer à informer, expliquer... et refuser. Après avoir été la seule organisation à revendiquer la suppression de

Base-élèves dans les instances paritaires face à l'administration, Sud éducation organisait début octobre une réunion avec la Ligue des droits de l'Homme, hostile au fichage des élèves.

Face à ce projet de fichage généralisé, il faut savoir dire "non" et organiser le refus syndical de Base-élèves :

- ◆ Parce que nous sommes convaincus de la dangerosité des croisements de fichiers rendus possibles par la "loi de prévention de la délinquance" ;

- ◆ Parce que l'exemple du Haut-Rhin, où l'IA demandait la collaboration des écoles pour ficher les enfants de familles sans-papiers, montre que les dérives sont bien réelles, nous continuerons de revendiquer la suppression pure et simple de ce fichier dans son intégralité.

Sud éducation Puy de Dôme

Plus d'informations sur <http://sudeduc.clermontfd.free.fr/>

Création d'un collectif Assistants Vie Scolaire

Un collectif d'Assistants Vie Scolaire s'est constitué en juin 2007 dans le Puy-de-Dôme. Il essaie de nouer des contacts pour, à terme, regrouper l'ensemble des AVS de la région Auvergne.

Ce collectif est principalement constitué de celles (ce sont des femmes qui occupent ces postes dans la plupart des cas) que l'on nomme AVS1, ce qui signale qu'elles assurent une mission d'intégration : elles sont employées pour accompagner des élèves handicapés, afin que ces derniers puissent être scolarisés normalement dans l'école ou le collège (voire le lycée) de leur secteur.

Leur emploi est particulièrement précaire puisque ces personnels sont nommés sur un poste pour une année scolaire, et sans qu'ils aient leur mot à dire sur la quotité du temps de travail. On leur impose fréquemment des temps partiels. Ils n'ont aucune garantie d'être employés en début d'année, et leur emploi ne pourra excéder la durée de 6 ans dans le meilleur des cas. Le semblant de règles appliquées à leur endroit est très variable d'une académie à une autre. En Auvergne, on ne leur accorde

aucune formation réelle, alors même qu'ils ont la charge d'élèves aux handicaps variés, souvent lourds, certains réclamant des connaissances et des savoir-faire que les AVS1 essaient d'acquiescer en étant livrés à eux-mêmes.

Le collectif s'est réuni plusieurs fois, et a commencé à élaborer un ensemble de revendications, s'opposant à la précarité de leur emploi, de leur condition et de leur statut, à l'absence de formation, aux difficultés liées à leurs conditions de travail. Il s'apprête à appeler à une grève qui leur permettra de faire connaître leurs revendications, appelant les personnels enseignants et les parents d'élèves à se solidariser avec lui. Sud éducation 63 accompagne ce collectif depuis sa création, sans pour autant en être à l'initiative, et s'efforcera de faire du syndicat ce qu'il doit être : un outil effectif au service des luttes.

Sud éducation Puy-de-Dôme